

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel de promotion interne TECHNICIEN·NE PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE Session 2017

Spécialité Réseaux, voirie et *infrastructures* RÉDACTION D'UN RAPPORT TECHNIQUE

Commune de Techniville
Service voirie

13 Avril 2017

Rapport technique
À l'attention du directeur général des Services techniques

Objet : L'entretien des voies communales

Référence : Article L 221-2 du Code des communes
Article L 141-8 du Code de la voirie routière

En France, les voies communales représentent un linéaire de plus de 500 000 kms. Cette voirie, a pour fonction d'assurer les déplacements des biens et des personnes au quotidien pour le travail ou les loisirs. Son rôle économique et social est donc essentiel.
Dans un 1^{er} temps, nous aborderons l'étendue de l'obligation d'entretien des voies communales.
Dans un second temps, je vous proposerai une démarche général pour préserver notre patrimoine routier.

I) Patrimoine routier communal

I) A) Obligation d'entretien.

Les collectivités ont par les article L 221-2 du Code des communes et l'article L 141-8 du Code de la voirie routière une obligation d'entretien de la voirie. Cette nécessité d'entretien « normal » des voies communales peut en cas de défaut engager la responsabilité de la commune vis à vis de toute victime.
À ces obligations réglementaires, les évolutions de mode de déplacement ou la prise en compte des réglementations relatives aux personnes à mobilité réduites influencent les programmes d'entretien.

I) B) Des inventaires pour hiérarchiser l'entretien.

Pour réussir, l'entretien des chaussée, les interventions d'urgence doivent être rare. Les expériences ont montré que les coûts de remise en état curatif sont 5 à 10 fois plus coûteux qu'une maintenance préventive. Des inventaires sont nécessaires sur les causes. Les chaussées ont pour principales causes de dégradations :

- Le trafic dû aux véhicules de tourisme mais surtout aux poids lourds.
- Les conditions climatiques, variations de température, pluie
- Les malfaçons

et les accidents ou incidents.

Face à ses causes de dégradations, les objectifs de la collectivité sont d'assurer aux usagers une circulation sûre et confortable ainsi que maintenir une bonne répartition des charges supportées, c'est un aspect structurel.

Pour ce faire, des solutions existent des interventions réfléchies et définies sur l'ensemble de l'ouvrage ou une partie de l'ouvrage ou à défaut des interventions d'urgence.

Ces interventions elles mêmes peuvent être hiérarchisées en fonction de l'intérêt socio-économique de la voie, routes à niveau de service élevé, routes à niveau de service moyen ou faible.

Pour aider les collectivités dans ces inventaires, un système d'information géographique permet d'avoir une représentation cartographique de l'état des routes.

Pour définir une gestion raisonnée et optimale d'un patrimoine routier, je vous proposerai de décrire la démarche général dans un premier temps, puis nous examinerons des actions opérationnelles.

II) Politique d'entretien de la voirie.

II) A) Démarche général.

Afin de réaliser une gestion optimale du patrimoine routier des étapes sont obligatoires. Celles-ci commencent par l'établissement d'un inventaire des voies et par leur hiérarchisation.

Cette hiérarchisation est réalisé sur un plan technique à partir de plusieurs critères : importance économique, social, état de la chaussée, dimensionnement.

Puis par la définition des objectifs à atteindre, niveau de service demandé, qualité d'entretien attendu, que ce soit sur la chaussée, les dépendances, la signalisation ou les équipements. Enfin par une gestion programmée qui se définit par une stratégie d'entretien et de programmes pluriannuels avec une enveloppe financière prévisionnelle dédiée.

Un bilan de cette gestion programmée et l'évaluation des résultats obtenus sera réalisé. Ce bilan pourra s'aider grâce à la mise en place d'un SIG.

II 2) Actions opérationnelles.

Afin d'élaborer un plan pluriannuel d'entretien de la voirie communale. Je vous propose que nous fassions le diagnostic de nos voies. Pour commencer celui-ci nous utiliserons le tableau de classement des voies communales.

Ce tableau est un inventaire complet de nos voies. Nous compléterons celui-ci grâce à des fiches de dégradations de chaussée rue par rue. Grâce à la collaboration des équipes sur le terrain ces fiches pourront être amender sur leur observations.

Le signalement par les administrés de la commune de trou en formation complétera ce diagnostic. À la suite de celui ci nous proposerons des travaux programmés selon un périodicité que nous évoquerons lors de la commission voirie.

Grâce aux travaux déjà en cours une enveloppe financière pourra être proposé en réalisant des ratio que les inventaires permettront de compléter. Nous pourrons établir dès ces premières années les résultat obtenus grâce aux retours de nos équipes sur le terrain.

Je vous propose aussi de nous équiper d'un SIG libre de droit nous permettant un suivi cartographique de nos programmes et de notre patrimoine.

Afin de poursuivre cette réflexion je vous invite à organiser une réunion où nous pourrions établir les premiers objectifs de notre diagnostic et d'établir un agenda avec la commission voirie à l'établissement du prochain programme d'entretien des voiries.